

Six ans de prison pour conduite dangereuse ayant causé la mort

Société Radio-Canada
4 décembre 2012



Clarence Arnold Moase

Le chauffard Clarence Arnold Moase écope de six ans de prison pour avoir causé la mort de l'Edmontonienne Elizabeth Sovis, le 14 juillet, sur la Confederation Trail, située près de Hunter River, à l'Île-du-Prince-Édouard.

L'homme de 49 ans, qui comparait devant la Cour suprême de l'Île-du-Prince-Édouard, avait déjà plaidé coupable à une accusation de conduite dangereuse ayant causé la mort.

Un ivrogne au volant

Lors de l'audience sur la sentence, vendredi dernier, le tribunal a appris que le jour de l'accident, Clarence Moase était au volant de sa fourgonnette avec trois fois la limite d'alcool permise dans son sang et une bouteille de vodka de 1,14 litre.

La victime roulait à vélo, derrière son mari, le professeur Ed Aunger de l'Université de l'Alberta. Ce dernier raconte qu'il roulait lentement et attendait que sa femme la rattrape lorsqu'il avait entendu un bruit assourdissant.



Scène de l'accident où Elisabeth Sovis a été fauchée par un chauffard, sur la Confederation Trail, à l'Île-du-Prince-Édouard Photo : GRC

Elizabeth Sovis, 63 ans, venait de se faire frapper par-derrière, sur une route où le couple, qui était en vacances à l'Île-du-Prince-Édouard, croyait être en sécurité.

La fourgonnette de Clarence Moase avait accéléré peu avant la collision.

Ed Auger était revenu sur ses pas pour constater les dégâts irréparables et une foule qui entourait sa femme à l'article de la mort.

Des peines faibles

Lors du prononcé de la sentence, vendredi dernier, le juge John Mitchell a dit que les sanctions liées à l'alcool au volant ont été très faibles dans sa province. Il a aussi reproché à Clarence Moase d'avoir si peu fait pour se libérer de son vieux problème d'alcoolisme.

L'homme avait déjà été reconnu coupable de conduite dangereuse à quatre reprises.

Il fait maintenant partie du groupe Alcooliques anonymes et s'est joint à un groupe de prière en prison.

En plus des six ans qu'il doit passer derrière les barreaux, Clarence Moase a perdu pour toujours le droit de conduire un véhicule.

Ed Auger aurait souhaité que Clarence Moase reçoive une peine moins lourde que six ans de pénitencier.

« Six ans! J'aurais préféré quelque chose de plus clément. Je ne suis pas convaincu qu'en ajoutant des années d'incarcération ou d'emprisonnement, ça va aider la réhabilitation de cette personne. Je crois que l'alcoolisme est une maladie physique et mentale », explique M. Auger qui promet de militer pour un meilleur aménagement de la Confederation Trail.

Une perte irréparable

Dans une déclaration de faits lue devant le juge, la journée du 14 juillet avait été décrite comme ayant été chaude et humide. La chaussée était sèche et la visibilité ne posait aucun problème.

Dans sa déclaration, Ed Aunger a exprimé la profondeur de sa douleur pour avoir perdu son amour de 35 ans.

« Nous nous sommes aimés depuis la septième année. Son amour m'a donné la joie, l'espoir et la force », a écrit le professeur Aunger.

Il a aussi ce message pour la province qui a vu mourir sa femme: « L'Île-du-Prince-Édouard fait elle-même sa promotion comme destination de vacances pour les cyclistes, mais elle n'a pu offrir des conditions de circulation sécuritaires ».

Triste conclusion et espoir

Le couple Sovis-Aunger avait déjà emprunté la Confederation Trail avant l'accident fatal du 14 juillet 2012.

Le jour de la tragédie, les deux cyclistes en parcouraient la dernière section pour aller se reposer à New Glasgow, au nord de la rivière Hunter. Ils avançaient avec confiance sur la route 13, une route dont les accotements ne sont pas pavés.

Le guide touristique produit par la province était entre leurs mains. Ce fut la dernière ballade des deux amoureux, par la faute d'un chauffeur ivre.